

# 10ème Anniversaire de la Convention MEDICRIME



Conférence organisée par le  
Comité MEDICRIME

## PROGRAMME

2 décembre 2021

Strasbourg (en ligne)



COUNCIL OF EUROPE



## Note conceptuelle

### 10ème Anniversaire de la Convention MEDICRIME

2 décembre 2021

En ligne

Le 10ème anniversaire de l'ouverture à la signature à Moscou de la Convention MEDICRIME<sup>1</sup> sera marqué le 2 décembre 2021 par un événement en ligne.

Cet événement célébrera les réalisations, les défis et la valeur ajoutée de la Convention MEDICRIME pour les Parties et les Etats membres dans la lutte contre la contrefaçon des produits médicaux et d'autres infractions similaires menaçant la santé publique. Il aura pour but d'examiner les enjeux actuels et les étapes à venir.

Cette convention aborde la protection du bien-être humain à travers un mécanisme à trois volets : l'incrimination de certains actes qui mettent en danger la santé publique, la protection des droits des victimes et la création de synergies pluridisciplinaires, nationales et internationales, entre les acteurs concernés (par exemple, les forces de l'ordre et les professionnels du droit, les autorités sanitaires et l'industrie privée).

Depuis son ouverture à l'adhésion en 2011, la convention a été ratifiée par 18 pays, dont 4 États non membres du Conseil de l'Europe. Actuellement, 6 Etats non membres progressent vers une ratification, et 3 autres ont exprimé leur souhait d'être invités par le Comité des Ministres à signer la convention. Cette tendance souligne à la fois la valeur internationale de la convention et l'efficacité du cadre qu'elle offre.

La convention est devenue encore plus importante dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Les rapports des organisations nationales et internationales ont révélé une exacerbation du trafic de médicaments et de dispositifs médicaux liés à la COVID-19 (par exemple, des faux vaccins et des faux équipements de protection individuelle, respectivement), ainsi que d'autres marchandises non associées (par exemple, des médicaments anticancéreux et des analgésiques). Ces résultats soulignent la nature continue des problèmes rencontrés.

Le Comité des Parties MEDICRIME, composé des représentants des États parties à la Convention MEDICRIME, a fourni une excellente plateforme de collaboration pour relever de nombreux défis transfrontaliers. Il est à l'avant-garde des questions de santé actuelles auxquelles les sociétés sont confrontées et coordonne efficacement ses actions avec d'autres organisations internationales.

La conférence du 10e anniversaire sera donc une excellente opportunité d'évaluer ce qui a été réalisé dans le cadre de la Convention MEDICRIME. Elle sera également l'occasion de discuter de l'avenir du système de la Convention MEDICRIME pour mieux protéger la santé publique.

#### **Participation**

La participation est soumise à inscription. Les langues de travail seront l'anglais et le français. Compte tenu de l'incertitude de la situation liée au COVID-19, et afin de rester inclusif, cet événement se déroulera en ligne.

---

<sup>1</sup> *Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique*, STCE n° 211, Moscou, 28 octobre 2011.

L'inscription restera ouverte du 28 octobre 2021 au 1er décembre 2021 au lien suivant : [www.coe.int/medicrime](http://www.coe.int/medicrime).

La promotion de l'événement sur les médias sociaux et autres canaux de communication est encouragée. Si vous tweetez, veuillez mentionner la Convention MEDICRIME (@MedicrimeC), en utilisant le hashtag "#MEDICRIME10".

### **Contact**

Le Secrétariat MEDICRIME  
Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit  
Conseil de l'Europe,  
F-67075 Strasbourg CEDEX (France)  
[Medicrime@coe.int](mailto:Medicrime@coe.int)

## PROJET DE PROGRAMME

**Jeudi, 2 décembre 2021**

14:45-15:00 ECT *Accueil des participants sur la plateforme en ligne (système KUDO)*

15:00- 15:20 **SESSION D'OUVERTURE**

Mme Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

M. Christian Meuwly, Ambassadeur de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Président du Groupe de rapporteurs sur la coopération juridique, Comité des Ministres

M. Rik Daems, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

M. Sergei Glagolev, Vice-Ministre de la santé, Fédération de Russie, Président du Comité MEDICRIME

*Modérateur : M. Oscar Alarcón-Jiménez, Secrétaire exécutif du Comité MEDICRIME*

15:20- 15:25 **Vidéo**

15:25 - 15:45 **SESSION 1: La rédaction de la Convention il y a 10 ans**

M. Fritz Zeder, Chef d'unité, Ministère fédéral de la Justice, Membre autrichien du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), Autriche

Mme Lynda Scammel, Conseillère principale, Medicines and Healthcare products Regulatory Agency (MHRA), Royaume-Uni, Présidente du Comité d'experts sur la réduction des risques pour la santé publique posés par la falsification des produits médicaux et crimes similaires, Direction européenne de la qualité du médicament et des soins de santé (DEQM)

M. Christian Tournié, Lieutenant Colonel, Gendarmerie, Vice-Président du Comité MEDICRIME

*Modérateur : Jeremy Moakes, Chef de la Division de la communication Web et audiovisuelle, Direction de la Communication, Conseil de l'Europe*

15:45- 16:05 **SESSION 2: La mise en œuvre de la Convention MEDICRIME au niveau national: 10 ans de réalisations**

M. Gabor Jancso, secrétaire d'État adjoint pour la codification du droit pénal, ministère de la justice, Hongrie

M. Asier Urruela, Professeur de Droit pénal, Université de Zaragoza, Espagne

Mme Marta Castillo González, Cheffe d'unité adjointe, Enquêtes sur le commerce illicite, la santé et l'environnement, Office européen de lutte antifraude (OLAF)

*Modérateur : Carlos Romeo Casabona, Professeur titulaire en Droit pénal et coordinateur du groupe de recherche « Chaire de droit et génome humain » à l'Université du Pays-Basque*

16.05 - 16.25 **SESSION 3 : Prochaines étapes pour la Convention MEDICRIME**

Mme Karen Kramer, Expert principal, Direction du crime organisé, Division des Affaires relatives aux Traités, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)

Mme Pernelle Bourdillon Esteve, Responsable technique, Equipe en charge des incidents et produits médicaux falsifiés et non conformes, Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Mme Tatiana Sallem, Coordinatrice générale, Conférence des Ministres de la Justice des pays ibéro-américains (COMJIB)

Pr Marc Gentilini, Organisation Pan-Africaine de lutte pour la santé (OPALS)

*Modérateur: M. Hugo Bonar, consultant international*

16:25-16:30

## **SÉANCE DE CLÔTURE**

M. Sergei Glagolev, Président du Comité MEDICRIME

*Modérateur: M. Oscar Alarcón-Jiménez, Secrétaire exécutif du Comité MEDICRIME*